

**Avis aux porteurs de parts
Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M**

**Part I (FR0010899179)
Part P (FR0010914358)
Part HUSD-I (FR0013473196)**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de part(s) de l'OPCVM **Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M** (le "Fonds") géré par la société de gestion Swiss Life Asset Managers France et nous vous remercions de votre fidélité.

Par la présente, nous vous informons que des modifications ont été apportées à la documentation légale de votre Fonds.

Ces modifications, entrant en vigueur le **30 décembre 2022**, vous sont développées ci-après :

- Suppression de la Part "HUSD-I" (FR0013473196) ;
- Conformément aux obligations de déclaration découlant du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Règlement SFDR" communément dénommé "Disclosure") :
 - l'information relative à la transparence des produits sur la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité dans la stratégie d'investissement du Fonds : la Société de Gestion prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement au niveau du Fonds ;
 - l'insertion de l'annexe d'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement SFDR ;
 - Par ailleurs, la modification de la rédaction sur la prise en compte des risques de durabilité dans la stratégie d'investissement ; et
 - la modification de la rédaction du risque de durabilité dans la partie sur les risques liés à l'investissement.
- Conformément aux obligations de déclaration découlant du règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit "Règlement Taxonomie"), l'information relative à la transparence des produits sur leurs objectifs environnementaux. Actuellement, le Fonds ne prend aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie ;
- L'évolution du format et des informations décrites dans le nouveau Document d'Informations Clés (DIC) conformément aux dispositions du règlement (UE) n 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (dit "PRIIPS") et cela en remplacement du format DICI (dit "OPCVM") à compter du 1er janvier 2023 ;
- Modification de la rédaction du paragraphe détaillant les différentes exclusions ESG (pouvant être de nature normatives, réglementaires ou sectorielles) dans le cadre de la stratégie de gestion du Fonds ;

- Evolution de la méthode de sélection extra-financière des titres et notamment :
 - le passage de la méthode d'exclusion des 20% les plus mal notés, à la méthode d'amélioration de la note ESG moyenne du portefeuille, et
 - le remplacement des indicateurs de suivi relatif à l'intensité carbone et de l'indicateur des controverses développé par MSCI (l'UNGC) par le suivi de deux indicateurs extra-financiers portant sur l'empreinte carbone et la rémunération ESG. Ces indicateurs doivent être surperformés ;
- Ajout des principales limites méthodologiques liées à l'analyse de la Société de gestion (à l'occasion de l'établissement du score PAI) ;
- Précisions relatives à la stratégie d'utilisation des dérivés ;
- Mise jour du profil de risque du Fonds et plus particulièrement des risques liés à l'utilisation des méthodologies de notation de la qualité extra-financière des titres ;
- Mise à jour de la dénomination et de l'adresse du délégataire de la gestion administrative et comptable : Société Générale situé au 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS (adresse postale : Société Générale Securities Services - Tour Alicante - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense Cedex;
- Ajout d'une section relative aux garanties ou protections des porteurs ;
- Modification du libellé des frais administratifs externes en application de la modification de la doctrine AMF applicable ; ils sont désormais libellé "Frais de fonctionnement et autres services" ;
- Mise à jour du numéro de téléphone du service client qui devient accessible au +33 (0)1 45 08 79 70.

Il est à noter que ces modifications ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Les autres dispositions du Fonds demeurent inchangées.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuels et semestriels ainsi que les modifications de contenu peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Zurich, le 22 décembre 2022

Représentant en Suisse

Swiss Life Asset Management SA, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

Agent Payeur en Suisse

UBS Switzerland SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich